

Procès-verbal de l'assemblée du conseil intercommunal**Du mardi 20 septembre 2022 à L'Isle****1. Propos de bienvenue**

Le président M. Pierre AUBRY prend la parole et ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux délégués des communes et remercie la commune de L'Isle qui nous reçoit à la Grande salle. Il remercie particulièrement la présence de M. Jean-François BORGEAUD, directeur des écoles de Cossonay.

2. Appel

La secrétaire prend la parole pour l'appel.

Sont présents : 26 personnes dont 11 délégués municipaux, et 15 délégués des conseils. Le quorum étant atteint (majorité absolue des membres +1 et les 2/3 tiers des communes membres), l'Assemblée peut valablement siéger.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 mars 2022

Ce document a été envoyé à chaque membre et personne ne demande sa lecture. Il est accepté par 25 oui et une abstention. Le président remercie sa rédactrice, Mme. Samanta CARDAROPOLI, secrétaire.

4. Assermentations éventuelles

Mme. Rosa Helena SCHNEIDER et M. Laurent CHAPUIS sont assermentés par le président.

5. Communications du bureau et courrier

Aucune communication ni courrier.

6. Communications du Comité de Direction (CODIR)**M. Albert EMERY, président :**

Aucun courrier de plainte pour les transports des élèves et la cantine n'est parvenu au Comité. Le président souligne que cela est chose rare au début de l'année scolaire.

Le projet Lift avance bien, plusieurs communes se sont déjà engagées pour prendre des personnes.

Le bureau du secrétariat de l'ASICOPE est désormais à Cossonay au Prés aux Moines (PAM) 1.

M. Yves JAUNER :

Mme. Sophie MIZAR a donné sa démission en tant que boursière pour se lancer de nouveaux défis dans le domaine de la comptabilité. Le Comité la remercie pour son travail et lui souhaite le meilleure pour son avenir professionnel.

Mme Florence TEXIER-CLAESSENS :

Le responsable du CLAC a donné sa démission. Une personne a été trouvée pour le remplacer mais malheureusement seulement pour le 1^{er} octobre 2022.

Dans l'intervalle, le CLAC a dû fermer temporairement pendant la pause de midi, mais les enfants sont suivis et ils ne sont donc pas livrés à eux même pendant cette fermeture.

7. Préavis du Comité de Direction N°2/2022 relatif à l'adoption du budget de l'ASICoPe 2023

La lecture du préavis du CODIR n'est pas demandée.

Le président cède la parole au rapporteur de la commission de gestion, Mme. Caroline JAUGEY, Vufflens-la-Ville.

Une précision est demandée par Madame Sonja SATURNIN, Lussery-Villars, concernant l'estimation du coût de l'électricité à la vue des augmentations prévues.

Le comité explique qu'une marge a été estimée et augmentée pour tenir compte de la crise actuelle sur conseil du Boursier de Cossonay mais que l'évolution récente n'a pas été prise en compte.

Le président relit les conclusions :

Le Conseil intercommunal de l'ASICoPe

- vu le préavis du Comité Directeur No 2/2022 relatif à l'adoption du budget 2023,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- d'attribuer le montant de CHF 20'000.- au fonds de renouvellement du mobilier, du matériel et des machines,
- d'adopter le budget 2023 de l'Association scolaire intercommunale Cossonay-Penthalaz et environs.

Les délégués approuvent le préavis du Comité de Direction N°2/2022 à l'unanimité.

8. Préavis du Comité de Direction N°3/2022 relatif à la demande de crédit de CHF 510'000.- TTC destiné à l'équipement de 62 salles de cours avec des systèmes interactifs

La lecture du préavis du CODIR n'est pas demandée.

Le président cède la parole à Mme. Caroline JAUGEY, Vufflens-la-Ville, en remplacement de la rapportrice, Mme. Valérie CODINA-CERVELLIN, Penthalaz.

M. Pierre-Henri DUMONT demande comment est calculée l'estimation du nombre d'élèves par classe.

M. le Directeur Jean-François BORGEAUD prend la parole pour expliquer le calcul et l'attribution des écrans dans les différentes classes, salles spéciales et les deux salles de sports. Il précise que pour le secondaire il y a environ 17 élèves par classes en voie générale et de 22 à 24 élèves pour les classes en voies pré-gymnasiales.

Le président relit les conclusions :

Le Conseil intercommunal de l'ASICoPe

- vu le préavis N°3/2022, relatif à une demande de crédit de CHF 510'000.- TTC, destiné à l'équipement de 62 salles de cours avec des systèmes interactifs,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour de la présente séance,

décide

- d'accorder au Comité de Direction de l'ASICoPe, un crédit de CHF 510'000.- TTC destiné à l'équipement de 62 salles de cours avec des systèmes interactifs,
- de financer cette dépense par un emprunt de CHF 510'000.- TTC aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier,
- d'amortir les écrans tactiles de CHF 139'200.- TTC sur 8 ans,
- d'amortir le solde de CHF 370'800.- TTC sur 10 ans.

Les délégués approuvent le préavis du Comité directeur N°3/2022 par 25 oui et une abstention.

9. Elections éventuelles

Aucune élection.

10. Propositions individuelles et divers

La prochaine séance ordinaire du Conseil intercommunal se déroulera le 29 mars 2023 à 19h dans un lieu encore à définir.

Afin de permettre à la commission de gestion de se préparer suffisamment tôt, la date de la séance avec le Comité directeur est fixée au 1^{er} mars 2023 à 19h au bureau de l'ASICoPe à Cossonay. Une convocation sera envoyée aux membres de la commission de gestion en temps opportuns.

Le président ouvre ensuite la discussion.

Le Président remercie l'audience et clôt la séance à 19h35.

Le président :



La secrétaire :



